GRANT THORNTON Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Teract

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International 29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine S.A.S. au capital de € 2 297 184 632 013 843 R.C.S. Nanterre

> Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

3, rue Emile Masson CS 21919 44019 Nantes cedex 1 S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Teract

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Teract,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Teract relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Changement de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes annuels qui mentionne la non-comparabilité du compte de résultat en raison du changement de date de clôture intervenu au cours de l'exercice précédent.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 30 juin 2024, les titres de participation s'élèvent à M€ 298,9 en valeur brute et nette, et correspondent exclusivement aux titres de votre filiale Teract Retail, ayant fait l'objet d'une augmentation de capital de M€ 83 au cours de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels, la valeur brute des titres de participation correspond au coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée par rapport à une méthode multicritère (quote-part de capitaux propres détenue, rentabilité, perspectives d'avenir, etc.).

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement de la direction nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation des titres de participation effectuée par la direction, de la méthode retenue et des hypothèses sousjacentes;
- examiner la cohérence entre la valeur d'usage et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Teract par votre assemblée générale du 26 octobre 2020 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 29 juillet 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2024, le cabinet GRANT THORNTON était dans la quatrième année de sa mission sans interruption (dont trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 24 octobre 2024

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Bouby

Willy Rocher

Comptes annuels au 30 juin 2024

Bilan

Bilan - Actif	Note			30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		Brut	Amortis- sement Dépréciation	Net	Net
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de recherche et développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		_	_	_	_
Avances sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	_	_
Terrains		-	-	-	_
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériels et					
outillages industriels Autres immobilisations corporelles		400	- 77	323	365
Immobilisations corporelles en cours		400	-	525	5
Avances sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	400	77	323	370
Participations selon la méthode de mise en					
équivalence		-	-	-	-
Titres de participations		298 896	_	298 896	215 896
Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés		_	_	_	_
Prêts		-	-	_	_
Autres immobilisations financières		2 538	2 282	256	495
Immobilisations financières	3	301 434	2 282	299 152	216 391
Actif immobilisé		301834	2 3 5 9	299 475	216 761
Avances et acomptes versés sur					
commandes Cliente et comptee rattachée		465	_	465	4 565
Clients et comptes rattachés Autres créances		465 8 907	_	8 907	4 565 89 849
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Créances	5	9 372	-	9 372	94 418
Valeurs mobilières de placement		-	-	_	_
Disponibilités				_	13
Disponibilités	5				13
Charges constatées d'avance	5	47	-	47	44
Actif circulant		9 419	-	9 419	94 475
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-	-	_	-
Prime de remboursement des obligations Écarts de conversion Actif			-	-	
Total Actif		311 253	2 3 5 9	308 894	311 236

Bilan - Passif Note	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Capital social ou individuel	734	734
Primes d'émission, de fusion, d'apport	307 861	307 868
Écarts de réévaluation		
Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles	73	73
Réserves règlementées	_	_
Autres réserves	_	_
Report à nouveau	(4 949)	219
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 120	(5 168)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions règlementées	_	
Capitaux propres 6	304 839	303 726
Provisions pour risques		-
Provisions pour charges	456	286
Provisions pour risques et charges 7	456	286
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers Dettes financières	_	-
Dettes illiancières		_
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 722	5 803
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	827	1 356
Autres dettes	50	-
Dettes non financières 8	3 599	7 223
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes	3 599	7 223
Écart de conversion Passif	-	-
Total Passif	308 894	311 236

Compte de résultat

Compte de résultat	Note	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)			
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue de biens Production vendue de services		6 104	3 804
Chiffre d'affaires	9	6 104	3 804
Production stockée		-	_
Production immobilisée Subventions d'exploitation	9	- 4	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9	101	2
Autres produits Produits d'exploitation		6 209	3 806
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		6 209	3 800
Achats de marchandises Variation de stock de marchandises		_	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		_	_
Variation de stock de matières premières et autres			
approvisionnement Autres achats et charges externes	9	- 5 898	- 4 868
Impôts, taxes et versements assimilés	9	5 696	39
Salaires et traitements	9	2 495	1349
Charges sociales	9	1 267	607
Dotations aux amortissements	9	61	16
Dotations aux dépréciations des immobilisations Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		_	_
Dotations aux provisions pour risques et charges	9	234	94
Autres charges	9	167	64
Charges d'exploitation		10 183	7 037
Résultat d'exploitation		(3 974)	(3 231)
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	_
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers de participations		-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif			
immobilisé Autres intérête et produits gesimilée		- 0.000	755
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges		2 828	1785
Différences positives de change		_	_
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits financiers	9	2 828	2 540
Dotations financières aux amortissements et provisions		1	2 280
Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change		_	1 -
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		_	_
Charges financières	9	1	2 281
Résultat financier		2 827	259
Résultat courant avant impôts		(1 147)	(2 972)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	_
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	-	-
Produits exceptionnels	9		3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		979	2 158
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		391 -	34
Charges exceptionnelles	9	1 370	2 192
Résultat exceptionnel		(1 370)	(2 189)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		20	7
Impôts sur les bénéfices		(3 657)	
Résultat net		1120	(5 168)

Note 1_Faits caractéristiques

Les critères de l'entreprise tels que définis par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 concernant l'annexe sont les suivants :

- comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024;
- durée de l'exercice : 12 mois ;
- durée de l'exercice précédent : 21 mois ;
- total du bilan: 308 893 798 euros;
- chiffre d'affaires : 6 104 388 euros ;
- effectifs au 30 juin 2024 : 29.

À défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes du 30 juin 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 octobre 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 décembre 2024

1.1_Faits marquants de l'exercice

Option pour le régime de groupe de société en matière d'impôt

La société TERACT a opté le 16 septembre 2023 pour les exercices ouverts à compter du le juillet 2023 pour le régime de groupe des sociétés en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts. L'option initiale est pour une période de 5 exercices et sauf dénonciation est renouvelable par tacite reconduction.

TERACT devient Société à mission

TERACT est devenu Société à mission Le 15 décembre 2023, conformément à ses engagements. Le changement de son statut est ainsi devenu effectif, avec pour raison d'être d'« agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature ».

Nomination de Ludovic Holinier

Le 14 février 2024, TERACT avait annoncé la nomination de Ludovic Holinier, effective depuis le le mars 2024, en qualité de Directeur général délégué, en remplacement de Guillaume Darrasse. Ludovic Holinier était depuis cette date en charge du pilotage des activités de l'entreprise, dont il avait intégré le Comité exécutif.

Nouvel accord d'intéressement

Signature d'un nouvel accord Groupe d'intéressement le le décembre 2023. Ce nouvel accord a pour but d'attribuer aux collaborateurs une prime d'intéressement reposant sur la performance collective mesurée au niveau du groupe InVivo, gage du renforcement de l'adhésion des salariés aux résultats de l'ensemble du groupe hors sociétés Boulangerie Louise et Grand Marché La Marnière.

Les points clés du nouvel intéressement groupe :

- il contient dorénavant une formule simplifiée, compréhensible par tous et faisant le lien direct entre rémunération des collaborateurs et performance du groupe, et ce, au service du projet stratégique du groupe «Grandir Ensemble»;
- il instaure une mesure de solidarité intéressant tous les salariés, avec 1/3 de l'enveloppe distribuée à tous les salariés sans plafonnement métier en cas d'atteinte des objectifs groupe;
- il introduit un bonus extra-financier au travers d'indicateurs RSE groupe : le taux de fréquence (TF) des accidents du travail, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les offres à impact positif (OIP). L'enveloppe d'intéressement augmentera si ces objectifs RSE fixés sont atteints ou dépassés. Dans le cas contraire, elle restera inchangée;
- il couvre dorénavant l'ensemble des périmètres du groupe et plus de 90 % des collaborateurs français.

1.2_Changement de méthodes comptables et comparabilité des comptes

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu.

L'exercice clos au 30 juin 2024 représente un exercice d'une durée de 12 mois d'activité contrairement à l'exercice clos au 30 juin 2023 qui représentait 21 mois d'activité. Par conséquent, les chiffres du compte de résultat au 30 juin 2024 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent mais les chiffres du bilan restent comparables.

Note 2_Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement 2014-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le PCG, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation;
- indépendance des exercices;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.1_Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée comme suit :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à la valeur vénale;
- les actifs acquis par voie d'échange ou d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans l'acte.

2.1.1 Immobilisations corporelles

L'amortissement pratiqué, linéaire, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués selon les durées et modes suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Installations générales,		
agencements, aménagements	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel de transport	7 à 20 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	15 ans	Linéaire

2.1.2 Immobilisations financières

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur prix d'achat. Les honoraires d'acquisition des titres de participation sont intégrés au coût de revient des titres. Ces coûts sont amortis sur une période de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation est alors comptabilisée à hauteur de l'écart constaté. Les créances détenues vis-à-vis de la filiale sont également dépréciées si nécessaire et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est éventuellement comptabilisée en complément.

La valeur d'utilité des titres s'apprécie par rapport à une méthode multicritères (quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte, le cas échéant, de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale, rentabilité, perspectives d'avenir et intérêt pour le Groupe).

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de dépréciations relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

2.2_Actif circulant

Créances Clients et Comptes Rattachés : les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Disponibilités : les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3_Provisions

Provisions pour risques et charges: les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

2.4_Engagements de retraite et avantages assimilés

Indemnités de départ à la retraite: compte tenu de la législation française, la seule obligation de la Société en termes d'engagements de retraite est le versement à ses salariés d'une indemnité lors de leur départ à la retraite calculée selon la convention collective et les accords d'établissement applicables à la Société.

Ces engagements de retraite sont évalués conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Ils sont réalisés annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des Unités de Crédits Projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale, qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

• un âge de départ à la retraite entre 62 et 65 ans en fonction du salarié, âge lui permettant de cotiser le nombre de trimestres requis pour liquider ses droits à la retraite sans abattement, en application de la loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 qui a notamment eu pour conséquences d'une part le recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite (de 62 ans à 64 ans) et d'autre part l'augmentation de la durée de cotisation requise pour le taux plein. Les conséquences des modifications introduites par le changement de régime sur le montant des engagements constituent un changement d'estimation impactant à la fois les régimes d'indemnités de fin de carrière et les plans de préretraite/départs anticipés.

L'impact de la variation de l'engagement de retraite résultant de la modification de régime constitue un coût des services passés. L'âge de départ à la retraite était fixé entre 65 et 67 ans sur l'exercice précédent;

- un taux d'actualisation financière de 3,6 %;
- un taux d'inflation à moyen/long terme de 2,10 %;
- un taux de rendement attendu des actifs de 3%;
- une hypothèse d'augmentation de salaires de 2,50 %;
- des probabilités d'espérance de vie issues de la dernière table publiée par l'INSEE par sexe (table INSEE 2017/2019 en remplacement de celle de 2016/2018);
- des taux de rotation du personnel par tranche d'âge basés sur l'historique de la Société;
- un taux de charges sociales de :
 - 48% pour les cadres,
 - 39 % pour les agents de maîtrise et techniciens.

Conformément à la possibilité laissée par l'ANC dans sa recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a choisi de comptabiliser les écarts actuariels selon la méthode du corridor.

Les gains et pertes actuariels résultent de changements d'hypothèses et des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture, les écarts actuariels sont amortis à compter de l'exercice suivant sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Ainsi, la provision représente la différence entre la dette actuarielle des engagements y afférents et les actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes, nette des pertes et gains actuariels et des coûts des services passés non reconnus.

En cas d'excédent d'actif dédié à la couverture du régime, une charge constatée d'avance est enregistrée sous réserve des conditions fixées par la recommandation de l'ANC.

Les informations relatives aux engagements de retraite sont précisées dans la note sur les provisions pour charges.

Médaille du travail : la médaille du travail est destinée à récompenser certains salariés pour l'ancienneté de leurs services au sein de la Société.

Les hypothèses et le calcul actuariel réalisé pour évaluer l'engagement au titre des médailles du travail est comparable à celui réalisé pour les engagements de retraite.

L'obligation de verser ces gratifications prévues aux salariés présents à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la totalité des engagements.

2.5_Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

En application de l'accord Groupe, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise fait l'objet d'une mutualisation et correspond à la somme des réserves positives générées par l'ensemble des entités du groupe InVivo signataires de l'accord. Cette réserve est ensuite partagée entre l'ensemble des salariés du Groupe selon les modalités suivantes :

- pour la moitié de la réserve, suivant la durée de présence de chaque salarié dans son entreprise de rattachement;
- et pour l'autre moitié, proportionnellement au salaire perçu durant l'exercice considéré.

Ainsi, chaque entité supporte une charge correspondant aux droits attribués aux salariés qui s'y rattachent.

2.6_Impôts sur les bénéfices

L'entreprise est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales en France. Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe.

Note 3_Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Variations des valeurs brutes

Immobilisations						Valeurs brutes	
corporelles	30/06/2023	Α	Augmentations		Transferts	30/06/2024	
(en milliers d'euros)	-		Réévaluations				
Terrains	-	_		-		-	
Constructions	-	-		_		-	
Installations techniques,							
matériels et outillages							
industriels	-	-		-		-	
Autres immobilisations							
corporelles	381	19		-		400	
Immobilisations							
corporelles en cours	5	-		5		-	
Avances sur immobilisations							
corporelles	_	-		_		-	
Total	386	19		5		400	

Les 19 milliers d'euros correspondent aux matériels de bureaux et informatiques.

Variations des amortissements et dépréciations

Immobilisations				Amo	rtissements e	t dépréciations
corporelles	30/06/2023	Augi	mentations	Diminutions	Transferts	30/06/2024
(en milliers d'euros)	_	Dotations	Autres			
Terrains	_	_				-
Constructions	-	-				-
Installations techniques,						
matériels et outillages						
industriels	_	-				-
Autres immobilisations						
corporelles	16	61				77
Total	16	61				77
Total valeur nette	370	_				323

Immobilisations financières

Variations des valeurs brutes

Immobilisations financières						Valeurs brutes
(en milliers d'euros)	30/06/2023		Augmentations		Diminutions	30/06/2024
		Acquisitions	Réévaluations	Cessions/ Rembour- sements	Virements	
Participations selon						
la méthode de mise						
en équivalence	-	-		-		-
Titres de participations Créances rattachées	215 896	83 000		-		298 896
à des participations	-	_		-		_
Autres titres immobilisés	-	-		_		-
Prêts	-	-		_		-
Autres immobilisations						
financières	2 775	1 018		1 255		2 538
Total	218 671	84 018		1255		301 434

La société TERACT SA a souscrit à l'augmentation de capital de la société TERACT RETAIL : 83 000 000 actions nouvelles pour 83 millions d'euros.

Les autres immobilisations financières à la clôture se composent de :

- 2,2 millions d'euros d'intérêts courus sur séquestre;
- 146 milliers d'euros d'actions propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 81,2 milliers d'euros de liquidités; (les montants de 1 018 milliers et 1 255 milliers correspondent aux acquisitions et cessions des actions TERACT dans le cadre de l'animation du contrat de liquidité);
- 72 milliers d'euros de dépôt de garantie.

Variations des dépréciations

Immobilisations financières						Dépréciations	
(en milliers d'euros)	30/06/2023	Augmentations		Di	Diminutions		
	_	Dotations	Autres	Reprises	Autres		
Participations selon							
la méthode de mise							
en équivalence	-	-				-	
Titres de participations	_	_				_	
Créances rattachées							
à des participations	-	-				-	
Autres titres immobilisés	-	-				-	
Prêts	-	-				-	
Autres immobilisations							
financières	2 280	2				2 282	
Total	2 280	2				2 282	

Échéancier des créances immobilisées

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	<1an	>1 an	30/06/2024
Créances rattachées à des participations Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 239	299	2 538
Total	2 2 3 9	299	2 538

Note 4_Liste des filiales et participations

Tableau des filiales	N° Registre	Quote-part	Vale	eurs des titres	
et participations (SIR (en milliers d'euros)	(SIREN)	de capital détenue %	Brutes	Nettes	
Filiales (sociétés détenues à plus d	de 50 % et dont la valeur des	titres détenus est supé	rieure à 1% du co	ıpital)	
TERACT Retail	801 076 076	100,00 %	298 896	298 896	
Filiales françaises			298 896	298 896	
Filiales étrangères Totaux			298 896	298 896	
Participations (sociétés détenues	entre 10 % et 50 % et dont la v	/aleur des titres est sup	érieure à 1% du c	capital)	
Participations françaises Participations étrangères Totaux			-	-	
Autres filiales et participations					
Autres filiales et participations fra Autres filiales et participations étr	-	- 	-	-	
Filiales et participations			298 896	298 896	

nts financiers	Éléme						
Date de clôture	Dividendes encaissés en cours de l'exercice	Résultat net	Chiffre d'affaires hors taxe	Cautions et avals donnés par la Société	Prêts et avances consentis par la Société	Autres capitaux propres	Capital social
30/06/2024	-	(55 292)	49	_	-	140 440	104 784
_	-	_	_	-	-	_	-
-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	_	<u>-</u>	-	-	<u>-</u>
-			_	_			-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
	_	_	_		-	_	-

Note 5_Actif circulant

Créances

Variations et maturité des créances

Créances		Va	valeurs brutes	Maturité		
(en milliers d'euros)	30/06/2023	Variation de l'exercice	Autres	30/06/2024	<1an	>1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	4	(4)		-	-	
Créances clients Clients douteux ou litigieux	4 565 -	(4 100) -		465 -	4 65 -	
Clients et comptes rattachés	4 565	(4 100)		465	465	
Personnel et						
comptes rattachés	-	_		-	-	
Organismes sociaux TVA	3 293	(2 572)		1 721	720	
Autres impôts	3 293	(2 572)		/21	720	
et taxes assimilés	_	-		-		
Autres créances						
d'exploitation	629	(628)		1	1	
Autres créances						
d'exploitation	3 923	(3 200)		723	723	
Impôts sur les bénéfices	-	-		-	=	
Groupe et associés (1)	85 926	(77 742)		8 184	8 184	
Créances sur cession						
immobilisations	-	_		-	-	
Autres créances diverses						
hors exploitation Capital appelé non versé	_	_		_	_	
Autres créances hors exploitation	85 926	(77 742)		8 184	8 184	
Total	94 418	(85 046)		9 372	9 372	

⁽¹⁾ Les comptes courants de trésorerie centralisée font partie des créances hors exploitation s'ils sont débiteurs ou des dettes hors exploitation s'ils sont créditeurs.

Les créances clients correspondent à des créances clients intragroupe. Le poste Groupe et associés représente la convention de *cash pool* avec la société InVivo Group,

la diminution de ce poste de 78 millions d'euros s'explique notamment par l'acquisition pour 83 millions d'euros de titres TERACT Retail.

Trésorerie nette

Variations des valeurs brutes

Trésorerie nette		Vo	ıriations des	valeurs brutes
(en milliers d'euros)	30/06/2023	Variation de l'exercice	Autres	30/06/2024
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13	(13)		-
Dettes financières à moins d'un an à l'origine	-	-		-
Total	13	(1 3)		-

Charges constatées d'avance

Variations et maturité des charges constatées d'avance

Charges constatées	,	Variations des valeurs brutes				Maturité
d'avance (en milliers d'euros)	30/06/2023	Variation de l'exercice	Autres	30/06/2024	<1 an	>1an
Charges constatées d'avance	44	3		47	47	

Note 6_Capitaux propres

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

Capital social				N	ombre de titres
	30/06/2023	Variatio	Variation de l'exercice Autres		30/06/2024
	_	Créés	Remboursés		
Actions ordinaires A Actions B	73 394 741		-	-	73 394 741
Total	73 394 741	-	_	-	73 394 741
Valeur nominale	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Capital social (en milliers d'euros)	734	-	_	-	734

Le capital social est composé de 73 394 741 actions d'une valeur nominale de 0.01 € et est identique à la clôture du 30 juin 2023.

Variations des capitaux propres

Capitaux propres							Variations
(en milliers d'euros)	30/06/2023	Affectation du résultat	Résultat net de l'exercice	Apports et fusions	Rembour- sements	Autres variations	30/06/2024
Capital social ou individuel	734	-	_	_	-	_	734
Primes d'émission,							
de fusion, d'apport	307 868	-	-	-	-	(7)	307 861
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	_	-	-
Réserve légale	73	-	-	_	-	-	73
Réserves statutaires							
ou contractuelles	-	-	-	-	-	-	-
Réserves règlementées	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	219	(5 168)	-	-	-	-	(4 949)
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	(5 168)	5 168	1 120	_	-	-	1 120
Subventions d'investissement Provisions règlementées	- -	- -	- -		- -	- -	-
Total	303 726	_	1120	_	-	(7)	304 839

Par décision de l'Assemblée générale du 15 décembre 2023, la totalité de la perte dégagée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023 a été affectée en report à nouveau.

Note 7_Provisions pour risques et charges

Variations des provisions

Provisions pour risques						Variations
et charges -	30/06/2023	Dotation		Reprise	Autres	30/06/2024
(en milliers d'euros)			utilisée	non utilisée		
Litiges	_	_	-		_	-
Garanties données						
aux clients	-	-	-		-	-
Pertes sur marchés à terme	-	-	_		-	
Amendes et pénalités	-	-	_		-	
Pertes de change	-	-	_		-	
Autres risques	-	-	-		-	_
Provisions pour risques	-	-	-		-	-
Pensions et obligations						
similaires	195	33	(6)	(37)	37	222
Impôts	-	-	-		-	-
Renouvellement						
des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Gros entretien						
ou grandes révisions	-	-	_	-	_	-
Autres charges	91	201	_	(58)	-	234
Provisions pour charges	286	234	(6)	(95)	37	456
Total	286	234	(6)	(95)	37	456
Dont Exploitation	-	234	(101)	_		_
Dont Financier	_	-	-	-	-	-
Dont Exceptionnel	_	_	_	_	_	-

Les «Pensions et obligations similaires» incluent les engagements liés aux départs à la retraite ainsi que ceux liés aux médailles du travail.

Les autres mouvements correspondent aux obligations résultant de transfert de personnel provenant de sociétés du Groupe.

Le montant de 234 milliers d'euros correspond à une provision pour charges sociales sur l'attribution d'actions gratuites.

Engagements de retraite

Variations de l'exercice

Engagements de retraite (en milliers d'euros)	30/06/2023	Variation de l'exercice	30/06/2024
Valeur des engagements de fin d'année Valeur des fonds de fin d'année	(207)	(78) -	(285)
(Insuffisance)/Surplus	(207)	78	(285)
Écarts actuariels restant à amortir ⁽¹⁾ Provision comptabilisée au bilan	22 (185)	52 (26)	74 (211)
Total des engagements nets de couverture	(164)	26	(137)
Répartition de la charge de l'exercice Coûts des services rendus au cours de l'exercice Coût financier Rendement attendu des fonds Amortissement des écarts actuariels Modification de périmètre et autres impacts (2)	- - - - - 2	(34) (8) - (4) 12	(34) (8) - (4) 14
Total de la dotation de l'exercice	2	(34)	(32)

Note 8_Dettes

Dettes non financières

Variations et maturité des dettes non financières

Dettes non financières				Variations		Maturité
(en milliers d'euros)	30/06/2023	Variation de l'exercice	Autres	30/06/2024	<1an	>1 an
Fournisseurs et						
comptes rattachés Personnel et	5 803	(3 080)		2 723	2 723	
comptes rattachés	228	85		313	313	
Organismes sociaux	256	82		338	338	
TVA	803	(726)		77	77	
Autres impôts						
et taxes assimilés	69	30		99	99	
Autres dettes d'exploitation	-	49		49	49	
Dettes d'exploitation	7 159	(3 560)		3 599	3 599	
Impôts sur les bénéfices	-	_		_	_	
Dettes sur immobilisations	64	(64)		-	-	
Groupe et associés						
(court terme)	_	-		-	-	
Autres dettes diverses	-	-		-	-	
Dettes hors exploitation	64	(64)		-	-	
Total	7 223	5 8 4 5		7 2 2 3	7 223	

Montant reporté en engagements hors bilan.
 Départs négociés et transferts entre sociétés du groupe InVivo.

Note 9_Résultat

Pourrappel (voir Note 1.2), l'exercice 2023/2024 représentant 12 mois d'activité contrairement à l'exercice précédent qui clôturait 21 mois d'activité, les chiffres du compte de

résultat au 30 juin 2024 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent clos au 30 juin 2023.

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par nature

Chiffre d'affaires	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	6 104	3 804
Total	6104	3 804

Le montant de 6,1 millions d'euros correspond aux refacturations de prestations de services aux filiales de TERACT.

Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Production stockée	-	_
Subvention d'exploitation	4	-
Reprises sur dépréciations de stocks	-	_
Reprises sur dépréciation de créances d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et dépréciations d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	101	2
Remboursement des assurances	-	-
Autres transferts de charges	-	-
Transferts de charges d'exploitation	-	_
Royalties	-	-
Autres produits de gestion	-	-
Autres produits de gestion courante	-	-
Total	105	2

Autres achats et charges externes

Autres achats et charges externes	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Sous-traitance d'activité	62	306
Locations, charges locatives et de copropriété	438	242
Personnel extérieur à l'entreprise	3 219	2 271
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1304	1184
Commissions et courtages	-	-
Autres comptes	875	865
Total	5 898	4 868

Le montant de 3,2 millions d'euros correspond à des mises à disposition de personnel.

Le poste «Autres comptes» se compose notamment des assurances pour 200 milliers d'euros et des autres services extérieurs pour 675 milliers d'euros.

Impôts et taxes

Impôts et taxes (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Contribution Économique Territoriale (CET) Impôts et taxes sur rémunérations Taxes foncières Taxes sur les véhicules de sociétés Autres impôts et taxes	15 44 - 2	- 24 - - 15
Total	61	39

Charges de personnel

Charges de personnel (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Salaires Charges sociales Intéressement (dont abondement)	2 495 1 267 -	1 349 607 -
Total	3 762	1956

La variation des charges de personnel est liée à des recrutements intervenus sur l'exercice.

Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Dotations sur immobilisations incorporelles Dotations sur immobilisations corporelles Dotations sur charges à répartir	- 61 -	- 16 -
Total	61	16

Dotations aux provisions et dépréciations d'exploitation

Dotations aux provisions d'exploitation	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Dépréciations des stocks	-	-
Dépréciations des clients douteux	-	-
Dépréciations autres créances	-	-
Dépréciations d'exploitation	-	-
Provision départs retraites et médailles du travail	33	3
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	201	91
Provisions pour risques et charges d'exploitation	234	94
Total	234	94

Le montant de 201 milliers d'euros correspond à une provision pour charges sur l'attribution d'actions gratuites.

Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Créances irrécouvrables	-	-
Royalties et redevances	57	64
Autres charges de gestion	110	-
Total	167	64

Résultat financier

Résultat financier	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Produits financiers de participations	-	-
Produits financiers sur autres actifs	-	755
Intérêts et assimilés	2 828	1 785
Résultat sur opérations de change	-	-
Plus ou moins-values de cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Amortissement, dépréciation, provision et transfert de charges financiers	(1)	(2 280)
Total	2 827	259
Dont Produits financiers	2 828	2 540
Dont Charges financières	1	2 281

Les intérêts et assimilés correspondent aux intérêts du compte courant avec InVivo Group.

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Plus ou moins-values de cessions des immobilisations Autres produits et charges exceptionnels Amortissement, dépréciation, provision et transferts de charges exceptionnels	(1 370) -	(2 189) -
Total	(1 370)	(2189)

Le résultat exceptionnel s'explique par des indemnités de départ et par les moins-values du contrat de liquidité. TERACT détient des actions propres à hauteur de 146 milliers d'euros, et les moins-values réalisées sur la cession de ces actions au cours de l'exercice sont présentées en exceptionnel.

Impôt société

Impôts sur les bénéfices			30/06/2024
(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Résultat net comptable
Résultat d'exploitation	(3 974)	-	(3 974)
Impôt société des filiales du groupe d'intégration fiscale	-	3 657	3 657
Résultat financier	2 827	-	2 827
Résultat exceptionnel	(1 370)	-	(1 370)
Participation des salariés	(20)	-	(20)
Total	(2 537)	3 657	1120

La société a opté au 1er juillet 2023 pour le régime d'intégration fiscale. TERACT SA est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale (convention d'intégration fiscale du 16 septembre 2023). La liste des entités de ce périmètre est la suivante :

- InVivo Retail Production Marchandises InVivo Retail Services – TERACT Retail – Campus Nature & Talents by TERACT;
- Marque Passion Production Gamm vert SA Jardiland SAS – InVivo Grand Public Services, Frais d'Ici;
- Gamm vert Synergies Ouest InVivo Retail Supply Chain – Groupe Nalod's – PFMC;
- Roloni Les entités Bio&Co: Le Marché de MAZARGUES, Le Marché Bouc-Bel-Air, Le marché Vallauris, Le Marché

Toulon, Le Marché Aix en Provence, Le Marché Salon de Provence et Le Marché Lambesc.

Les impôts sont comptabilisés dans la société comme en l'absence d'intégration fiscale, l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale est comptabilisée dans la société intégrante.

Les déficits subis par la société au titre d'exercices antérieurs à son entrée dans le Groupe fiscal sont imputables en priorité sur son propre bénéfice.

La rubrique «Impôts sur les bénéfices» correspond au montant mis à la charge ou au produit de la société conformément à la convention d'intégration fiscale.

Une économie d'impôt d'un montant de 3 657 milliers d'euros a été réalisée sur cet exercice aux bornes du groupe d'intégration fiscale.

Note 10_Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagements donnés (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Cautions de contre-garantie sur marchés	_	_
Créances cédées non échues	-	-
Gages, nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	
Avals, cautions et garantie donnés	255	255
Lettres de confort	-	-
Garanties de passif	-	-
Passifs de sociétés transparentes	-	-
Engagements de retraite et assimilés (non provisionnés)	-	-
Engagements de retraite et assimilés – écarts actuariels (1)	74	22
Convention de centralisation de trésorerie	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements donnés	329	277

⁽¹⁾ Le détail des engagements de retraite comptabilisés figure dans la Note « Provisions pour risques et charges ».

Engagements réciproques

Engagements réciproques	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Engagements de crédit-bail mobilier	_	-
Engagements de crédit-bail immobilier	-	-
Engagements de location longue durée	1 230	1 357
Engagements de rachat de titres (put sur minoritaires)	_	-
Autres engagements réciproques	-	-
Engagements réciproques	1230	1 357
Total engagements	1559	1634

Note 11_Liste des crédits baux et locations longue durée

Organisme	Date		Bien concerné		en concerné Actif financé			
(en milliers d'euros)	du [—] contrat	Désignation	Durée de vie du bien	Durée de location	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		
						de cumulées l'exercice		
Paris Prime Office Locations mobilières longue durée	14/10/2022	Loyer Bureaux		3 ans				
DIAC CREDIPAR OVERLEASE Locations immobilières longue durée		Véhicules Véhicules Véhicules		3 ans 3 ans 3 ans				
Locations longue durée								
Total								

Coûts locatifs							
Prix d'achat résiduel	non échus	Loyers r			Loyers échus		
	Total	> 5 ans	1 à 5 ans	<1an	Charges cumulées	Charges de l'exercice	
	1 338	64	1 019	255	171	171	
	1338	64	1 019	255	171	171	
	20	-	9	10	5	5	
	20	-	9	10	5	5	
	1 357	64	1 028	265	176	176	
	1357	64	1028	265	176	176	

Note 12_Situation fiscale différée

La base d'impôt correspond au montant figurant à l'actif ou au passif du bilan dont l'impôt est différé.

Situation fiscale différée			30/06/2024
(en milliers d'euros)	Base d'impôt	Taux d'impôt	Impôts différés
Subventions d'investissement	-	25 %	-
Amortissements dérogatoires	-	25 %	-
Autres provisions non règlementées	-	25 %	-
Provisions règlementées	-	-	-
Congés payés	-	25 %	-
Contribution sociale de solidarité	-	25 %	-
Provisions non déductibles	-	25 %	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	25 %	-
Provisions pour perte de change (Dotations)	-	25%	-
Participation des salariés	(22)	25 %	(5)
Effort construction	-	25%	_
Honoraires d'acquisitions	_	25 %	-
Retard clients	_	25%	-
Provisions pour retraite	(211)	25%	(53)
Autres	-	25 %	` -
Charges non déductibles temporairement	(233)	_	(58)
Provisions pour perte de change (Reprises)	_	25 %	_
Autres	-	25 %	-
Produits non taxables temporairement	_	-	_
Charges déduites par anticipation	-	25 %	-
Produits imposés par anticipation	-	25 %	-
Éléments fiscalisés mais non encore comptabilisés	-	-	-
Décalages certains ou éventuels	(233)	-	(58)
Déficits « propres » reportables fiscalement	(21 302)	25 %	(5 326)
Moins-values à long terme	_	25 %	_
Autres	-	25 %	-
Éléments à imputer	(21 302)	_	(5 384)
Réserve spéciale des plus-values à long terme Autres		-	-
Éléments de taxation éventuelle	-	_	-
Total	(21 535)		(5 384)

Note 13_Autres informations diverses

Les comptes de la Société sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe ci-dessous :

Société	SIREN	Adresse	Date	Méthode d'intégration
consolidante		du siège social	de clôture	de la société consolidée
Union InVivo	775 690 191	83 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	30 juin	Intégration globale

Effectifs moyens	30/06/2024	30/06/2023
(par catégorie socio-professionnelle)		
Ingénieurs et Cadres	27	15
Agents de maîtrise	2	2
Employés et techniciens	-	-
Ouvriers	-	-
Autres	-	-
Total	29	17

La variation des effectifs est liée au transfert de salariés sur TERACT et qui étaient historiquement rattachés à des entités du groupe InVivo.

Rémunération des dirigeants

Rémunération des administrateurs :

• au titre de la période du ler juillet 2023 au 30 juin 2024, les administrateurs qui représentent l'actionnaire majoritaire (InVivo Group) ainsi que les administrateurs qui représentent les actionnaires Fondateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social. La rémunération allouée aux administrateurs (hors les membres InVivo et les Fondateurs) au titre de leur activité a été fixée par l'Assemblée générale mixte du 29 juillet 2022 à une enveloppe annuelle globale maximum de 250 000 euros.

La répartition tient compte :

- d'un forfait annuel y compris variable liée à l'assiduité;
- d'une part supplémentaire de 5 000 euros liée à la Présidence aux Comités Spécialisés.

Au titre l'exercice clos le 30 juin 2024, 55 000 euros ont été alloués sur l'enveloppe globale aux administrateurs éligibles.

Rémunération du Président du Conseil d'administration :

- au titre de la période du 29 juillet 2022 au 30 juin 2023, Thierry Blandinières n'a perçu aucune rémunération fixe ou variable. Le Conseil d'administration du l^{or} février 2023, a attribué à Thierry Blandinières, 70 000 actions gratuites de la société TERACT, assujetties à des conditions de présences et de performances;
- le nombre définitif d'actions que M. Thierry Blandinières a obtenues au terme de la 1^{re} période d'acquisition, le 16 octobre 2024 et concernant 33,33 % des actions gratuites attribuées le 1^{er} février 2023, s'élève à 4 145 actions . Thierry Blandinières pourra obtenir respectivement, à la fin de la 2^d période

d'acquisition correspondant à la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 ainsi qu'à la fin de la 3° période d'acquisition correspondant à la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026, 33,33% supplémentaires des actions gratuites attribuées le le février 2023 sous réserve de la réalisation de conditions de performances internes au Groupe.

Rémunération du Directeur général :

 au titre de la période du l^{or} juillet 2023 au 30 juin 2024, Moez-Alexandre Zouari a perçu une rémunération fixe annuelle de 300 000 euros bruts. Au titre de son mandat de Directeur général de TERACT, Moez-Alexandre Zouari ne perçoit pas de rémunération variable et il ne bénéficie pas d'actions gratuites de performance.

Rémunération du Directeur général délégué :

- depuis sa nomination le 20 octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2024, Guillaume Darrasse n'a perçu aucune rémunération fixe ou variable au titre de son mandat social de Directeur général délégué;
- en remplacement de Guillaume Darrasse, depuis le l^{er} mars 2024 jusqu'au 30 juin 2024, M. Ludovic Holinier n'a perçu aucune rémunération fixe ou variable au titre de son mandat social de Directeur général délégué TERACT.

Conventions règlementées

- conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 :
 - Néan
- conclues au cours des exercices précédents et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024:
 - accord entre la Société et Centerview Partners France SCS.
 - pacte d'actionnaires entre InVivo Group et les sociétés IMANES, Combat Holding et NJJ Capital,
 - contrat de services entre la Société et IMANES.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2023 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au bénéfice des salariés ou de certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux de la Société. Sur la base de cette autorisation, qui a annulé et remplacé la précédente autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2022, aucun plan d'actions gratuites n'a été mis en place.

Sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2022, le Conseil d'administration a décidé le le février 2023 de mettre en place, pour la première fois, un plan d'attribution gratuite d'actions.

Principales caractéristiques du plan d'actions gratuites du le février 2023 :

- le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne peut dépasser 1 % du capital social existant à l'issue de la constatation de la réalisation du rapprochement entre 2MX Organic et InVivo Group, soit une attribution maximum de 1 000 000 d'actions gratuites;
- les bénéficiaires sont soumis à une période d'acquisition minimale de un an et maximale de trois ans au terme de laquelle les actions doivent être conservées pour une période de deux ans;
- l'attribution d'actions gratuites est soumise à des conditions de présence et de performance.

Le nombre d'actions gratuites acquises à l'issue de la période d'acquisition est subordonnée à la réalisation de trois conditions de performance :

- Condition liée à la performance financière: l'acquisition de 60% des actions attribuées gratuitement sont soumises au niveau atteint de l'EBITDA IFRS Consolidé Cumulé par rapport au Budget sous réserve de ne pas dépasser un ratio DFN/EBITDA de x3 (les « Actions Acquises EBITDA »).
- 2. Condition liée à la responsabilité sociétale: l'acquisition de 20 % des actions attribuées gratuitement sont soumises à l'atteinte de trois critères RSE (chacun comptant pour un tiers), à savoir le Taux de Fréquence Sécurité, le Taux d'Émission de Gaz à Effet de Serre («TEGES»), et le Pourcentage d'Offre à Impact Positif («OIP») par rapport au Budget (les «Actions Acquises RSE»).
- Condition liée à la performance boursière: l'acquisition de 20 % des actions attribuées gratuitement est soumise au niveau atteint du *Total Shareholder* Return («TSR») par rapport à l'Objectif TSR (les « Actions Acquises TSR»).

Au 30 Juin 2024, la situation du plan d'actions gratuites est la suivante, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 29 juillet 2022, le Conseil d'administration a attribué:

- 845 000 actions gratuites en date du ler février 2023;
- 50 000 actions gratuites en date du 4 mai 2023;
- 270 000 actions gratuites ont été radiées.

Nombre d'actions pouvant être octroyées – Assemblée générale mixte du 29/07/2022	Nombre d'actions attribuées – Conseil d'administration du 01/02/2023	Nombre d'actions attribuées – Conseil d'administration du 04/05/2023	Nombre cumulé d'actions caduques	Total des actions attribuées sur la base de l'Assemblée générale mixte du 29/07/2022	Solde des actions restantes à attribuer au 30/06/2024 sur la base de l'Assemblée générale mixte du 29/07/2022
1000000	845 000	50 000	270 000	625 000	0

Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	2 239	2 239
Créances clients et comptes rattachés	-	4 565
Personnel et comptes rattachés	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1
État et autres collectivités publiques	-	-
Autres créances	-	255
Disponibilités	-	-
Total	2240	7060

Charges à payer	30/06/2024	30/06/2023
(en milliers d'euros)		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	_	-
Dettes fournisseurs	2 237	3 689
Dettes fiscales et sociales	463	316
Dettes sur immobilisations	_	-
Autres dettes	-	-
Total	2700	4 005

Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Grant Thornton & Ernst & Young Grant Thornton & Mazars	326	200
Mission de contrôle légal des comptes	326	200
Grant Thornton & Mazars	-	-
Services autres que la certification des comptes	-	-
Total	326	200

Note 14_Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration réuni le 16 octobre 2024 a acté le départ de Ludovic Holinier, Directeur Général Délégué, en poste depuis le 1er mars 2024, pour convenances personnelles.